

WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2020 – 14 DU 03 JUILLET 2020

portant abrogation des articles 2 et 6 de la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 juin 2020 ;

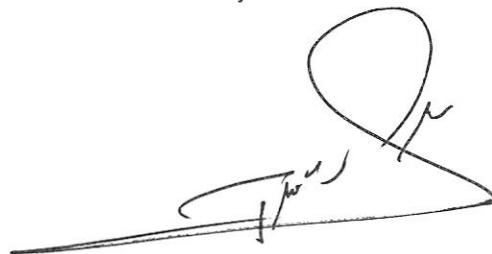
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Sont abrogées les dispositions des articles 2 et 6 de la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA